

“ Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera (1).”

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M. de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. “ Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières.”

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.